

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 35 (1897)
Heft: 13

Artikel: Une audience d'un tribunal turc
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-196161>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VÖGLER
PALUD, 24, LAUSANNE

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS », LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50 ; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.

Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Un coup d'œil à la Cité.

(23 mars 1897.)

Mardi, la cérémonie de l'installation du Grand Conseil a été, au dire de tous, belle et imposante. Elle a revêtu un caractère vraiment patriotique.

Le soleil s'était levé radieux ; car le bon Dieu savait que nos députés — les uns comme les autres — avaient besoin de lumière et de chaleur.

Dès huit heures et demie du matin, le quartier de la Cité, si calme d'habitude, prenait tout à coup une animation extraordinaire. Sur tout l'espace que devait parcourir nos députés, la foule s'était rangée le long des trottoirs en files serrées, derrière les soldats qui formaient la haie. Aux fenêtres, garnies de têtes, les dames étaient très nombreuses, et bien heureuses celles qui avaient, pour ce jour-là, des amies à la Cité.

Tous attendaient avec impatience le départ du cortège.

Sur la terrasse du Château les huissiers du Conseil d'Etat, en grande tenue et inondés de soleil, mettent en valeur les couleurs du canton de Vaud ; chacun tient à la main la masse ornée d'un cordon vert et blanc filigrané d'argent et tordu en spirale.

Cet insigne donne lieu à de nombreuses conversations, personne ne sachant en indiquer le nom.

Cette espèce de bâton, à tête d'or ou d'argent, est cependant d'un usage très ancien. Il était porté par honneur dans les cérémonies devant le roi, ainsi que devant certains dignitaires.

La formation du cortège languit. Chacun s'impatiente quelque peu sous les rayons brûlants du jour. Enfin le président provisoire du Grand Conseil apparaît sur le grand escalier. Quatre huissiers se rangent au-devant de lui. C'est la tête du cortège, derrière laquelle viennent s'aligner successivement les députations des 60 cercles, appelés d'après leur ordre alphabétique.

Tout à coup on voit s'agiter un drapeau vert et blanc à la fenêtre du Département de l'Intérieur qui fait face à la Cathédrale.

C'est le signal donné aux sonneurs.

Le silence s'établit partout dans la foule. On attend le premier coup de cloche, qui tarde cependant, car on ne met pas immédiatement en branle Marie-Madelaine et ses quatre sœurs, surtout Marie-Madelaine, qui a plus de deux mètres de diamètre à sa base et vingt-et-un centimètres d'épaisseur.

Enfin la grande et harmonieuse voix de Notre-Dame éclate dans les airs. L'attention générale redouble. Le coup d'œil d'ensemble est superbe. Le tambour résonne, la musique joue, et le cortège s'avance à pas lents et dans un ordre parfait. Rien de plus pittoresque que de le voir défiler au milieu de cette foule compacte où se mêlent les costumes et les couleurs les plus divers.

Il y a là toute une population grave, sérieuse, émue à la vue de cette solennité patriotique, et qui regarde passer ses représentants, tout en se livrant aux réflexions que suscite la circonstance.

N'a-t-elle pas l'air de leur dire : Allez, allez, messieurs, entendre les bonnes paroles qu'on va vous adresser du haut de la chaire ; puissent-elles porter d'heureux fruits dans vos cœurs et dans vos intelligences. Allez solenniser la promesse et faites en sorte que, dans quatre ans, nous ayons la joie de constater que vous l'avez tenue, que vous avez bien mérité de la patrie... et de vos électeurs.

Car ne l'oubliez pas, messieurs les conseillers, ces simples citoyens qui se pressent aujourd'hui sur votre passage et que la troupe refoule contre les murs, ce sont des électeurs auxquels plusieurs d'entre vous doivent leur siège.

Chose curieuse, à peine ce long cortège avait-il passé le seuil de l'église que la foule s'y précipitait en masse, et que la rue de la Cité si vivante, si mouvementée tout à l'heure, redevenait silencieuse et déserte. On eût vraiment dit que ces centaines de curieux avaient disparu sous le coup d'une baguette magique.

Les dernières notes de nos grandes cloches viennent de s'envoler, et dans le saint lieu, où la foule est immense, chacun assiste avec recueillement à la cérémonie religieuse. Après le magnifique discours de M. le pasteur Borend, de Corsier, dans lequel on ne pouvait allier avec plus de bonheur et d'éloquence la foi religieuse et le patriotisme, il est procédé à l'assermentation. Pendant celle-ci le canon qui tonne au loin ajoute encore à l'effet de cette solennité.

Avant la bénédiction, l'*Union instrumentale*, placée sous le dôme du chœur, joue avec une rare perfection, une grande fantaisie sur *Zampa*, d'Hérold.

Cette belle musique, remplissant les voûtes de l'édifice de ses flots d'harmonie, nous remet en mémoire la superbe cantate exécutée dans ce même lieu, par un chœur de jeunes citoyens, accompagné d'une agréable musique, lors de l'assermentation de notre premier Grand Conseil, en 1803, et dont voici deux couplets :

Monarque éternel et suprême
De la terre et des cieux,
Daigne sur un peuple qui t'aime,
Daigne tourner les yeux ;
De la malheureuse Helvétie,
Tous les maux vont finir ;
Ah ! tous les jours de notre vie,
Nous voulons te bénir !

Dans ce jour où de la patrie,
Les pères, sous tes yeux,
Jurent de consacrer leur vie
Au doux soin de nous rendre heureux ;
Fais de nous un peuple de frères,
Fidèle à ses serments ;
Comme tu protègeas les pères,
Protège les enfants !

Une audience d'un tribunal turc.

On a tant parlé de la Turquie. à l'occasion des massacres d'Arménie. et l'on en parle si fréquemment encore à propos des événements qui se déroulent actuellement dans l'île de Crète, qu'on lira sans doute avec intérêt quelques détails sur la manière dont on rend la justice à Constantinople. Nous allons donc introduire nos lecteurs à l'audience d'un tribunal turc, par l'aimable entremise d'un livre intéressant de M. Ed. Dutemple, intitulé : *En Turquie d'Asie*, auquel nous empruntons les amusants détails qu'on va lire :

Les tribunaux siègent dans le palais du gouvernement, en face duquel une rangée de cafés rassemblent les avocats, les parties, les témoins vrais et les témoins mercenaires, dont la profession consiste à prêter serment pour n'importe qui, sur n'importe quoi.

Il est six heures à la turque, c'est-à-dire environ midi chez nous. Les cafés se vidant, c'est l'heure où s'ouvrent les audiences.

Entrons au Tidjaret, tribunal mixte où se déroulent les procès entre Européens et sujets turcs.

La salle est petite, éclairée d'une seule fenêtre, meublée d'un divan éventré, d'un vieux fauteuil pour le président et de chaises dépeignées pour les juges.

Le président, flanqué de ses deux juges turcs, arrive naturellement une demi-heure en retard.

Les deux assesseurs européens, désignés par le consul de la nation à laquelle appartient l'une des parties en cause, les attendent depuis longtemps. On se salue, on s'assied ; aussitôt chacun tire son tabac et se met à rouler des cigarettes en avalant force verres d'eau.

Enfin le président se décide sans doute à commencer l'audience, car il vient de frapper dans ses mains.

A ce signal, la portière s'entr'ouvre et livre passage à l'huissier, qui s'avance les pieds nus, s'incline, croise les mains sur sa poitrine et attend.

Le président se recueille un instant, puis relève la tête d'un air souriant, enveloppe ses collègues d'un fin et long regard, et s'adressant à l'huissier : *Bechghâre quettir*, c'est-à-dire : « Apportez-nous cinq tasses de café. »

Les assesseurs européens font la grimace, car voilà encore l'audience retardée. Enfin le président fait appeler la première cause inscrite. C'est, par exemple, John Cox, sujet anglais, contre Mustapha, sujet turc. Cox a confié à Mustapha, il y a deux ans, une somme de 200 livres turques pour être employées à des achats d'olives ; Mustapha n'a pas acheté les olives et il refuse de rendre l'argent.

Cox, Mustapha et les deux avocats s'asseyent devant la table qui sert de bureau au tribunal. Les avocats posent leurs sacs, les ouvrent, en tirent les pièces qu'ils vont produire, les étalent côte à côte des papiers appartenant aux magistrats. Tout se passe en famille. Pendant ce temps, le président et les juges causent amicalement avec les parties et les avocats, échan-

gent des impressions, des nouvelles, des comérages de quartier à quartier.

Au cours de la plaidoirie de l'avocat de John Cox, le président s'agite sur son fauteuil comme un homme visiblement en proie à une gêne physique. Ses bras disparaissent sous le tapis qui recouvre la table. Enfin ses traits esquissent un sourire de satisfaction, que l'avocat de Cox ne tarde pas à attribuer à l'éloquence de sa plaidoirie. Le malheureux ! comme il se trompe ! Le président est satisfait... parce qu'il a retiré ses bottines. Ça le gêne, ces petites machines à l'euro-péenne.

Les deux juges n'hésitent plus : avec un ensemble parfait, ils imitent la manœuvre habile de leur chef. L'un d'eux va plus loin : ses chaussettes l'incommodent, il les retire.

L'avocat de John Cox a terminé son exposé. Mustapha se défend lui-même ; il parle vite et longtemps. Par sa barbe ! il ne sait ce qu'on lui réclame. Loin d'être débiteur, il est créancier ! Comment le tribunal pourrait-il douter de la parole d'un Turc qui suit religieusement tous les préceptes du Coran.

Le président allume une cigarette : cela signifie que l'audience est suspendue.

L'huissier rentre apportant de nouveau cinq tasses de café.

Tout en humant le café et en fumant les cigarettes, le tribunal discute sur les plaidoyers qu'il vient d'entendre. Les assesseurs européens ne sont qu'au nombre de deux ; les trois juges turcs forment la majorité. Un avis qui peut sauver le défendeur, sujet ottoman, est adopté aussitôt qu'émis. Le président frappe des mains : l'huissier rentre, enlève les tasses et introduit de nouveau John Cox, Mustapha et les avocats.

Un des juges turcs demande à Mustapha s'il possède encore des livres de compte qui datent de six ou dix années ; sur sa réponse affirmative, le président décide que Mustapha les apportera devant le tribunal le dixième jour suivant, et qu'ils seront vérifiés.

Allez donc vous reconnaître dans des livres écrits en turc ! John Cox aurait-il mille fois raison qu'il perdra sûrement son procès. Il part en maugréant, et les avocats sont heureux d'entrevoir une longue suite de vacances. Or c'est là le tribunal mixte, le tribunal sur lequel les consuls ont les yeux. Que penser des autres ?...

Etrange invention.

De nombreux journaux ont parlé du curieux procédé imaginé dernièrement par M. Kernice, chambellan de l'empereur de Russie, pour sauver de la tombe les personnes victimes d'une inhumation prématurée. Rappelons en deux mots, d'après le *Petit Marseillais*, que l'invention de M. Kernice consiste dans un appareil dont le fonctionnement est des plus simples. Par un trou pratiqué dans le couvercle du cercueil passe une tige d'acier portant à son extrémité inférieure une boule de verre qui effleure le sternum. Le moindre mouvement respiratoire du thorax agit sur elle. La tige, protégée par un long tube, qui peut servir de porte-voix, émerge du cercueil, traverse la couche de terre qui le recouvre et se termine à son extrémité supérieure par une boîte qui contient un timbre à sonnerie retentissante et un mouvement d'horlogerie très simple. Lorsqu'on sort du sommeil léthargique, le premier mouvement est pour respirer, et c'est ce premier mouvement qui actionne l'appareil avertisseur.

Si la sonnerie s'arrête, ou n'a pas attiré l'attention des gardiens du cimetière, un drapeau mu par le même mouvement d'horlogerie auquel obéit le timbre, se dresse à 1 m. 50 du sol. Et lorsque les sauveteurs arrivent, par le

tube servant de porte-voix, on peut demander des secours et s'entretenir du fond de sa tombe avec les vivants, écouter leurs conseils et prendre patience.

Malheureusement, les meilleures choses sont accompagnées de si et de mais, témoin les réflexions suivantes que le *XIX^e Siècle* faisait l'autre jour à ce sujet :

Si le projet ne rencontrait d'autre obstacle que la dépense occasionnée par l'installation de l'appareil et l'armée de surveillants qu'il faudrait entretenir de jour et de nuit dans les cimetières à la garde de ces funèbres drapeaux, la solution serait assez facile. Que d'avares donneraient avec empressement tout ce qu'ils possèdent pour revoir la douce lumière et jouer un bon tour à leurs héritiers ! Mais il faut compter avec les hygiénistes et ils sont terribles les hygiénistes, quand il s'agit de défendre les vivants contre les morts qui récalcitraient !

Le système de M. Karnice, nous disent-ils, repose d'abord sur l'hypothèse radicalement fautive de l'immobilité absolue du cadavre dans le cercueil. Quand la vie sensitive et cérébrale s'est arrêtée, toutes les parties du corps ne sont pas également mortes et certains phénomènes vitaux se prolongent sous la terre pendant quelques jours encore. Les cheveux, la barbe et les ongles continuent de pousser. Quand, en 1840, dix-neuf ans après l'inhumation, on ouvrit aux Invalides le cercueil de Napoléon I^{er}, on fut tout surpris de lui trouver un collier de barbe, et les ongles de ses pieds avaient troué ses bottes.

La putréfaction dégage des gaz qui font se soulever et même parfois se retourner les corps. On a vu des bières en plomb, sous la pression des gaz, se bomber au point de devenir sphériques et faire éclater le cercueil de bois qui les enveloppait. La poussée est telle que le plomb lui-même finit quelquefois par s'ouvrir, comme il arriva au cercueil qui contenait les restes du président Carnot, exposé dans la chapelle ardente du palais de l'Élysée.

Nul doute encore que, par les temps d'orage, dans les chaudes soirées d'été, les grands courants électriques terrestres ne traversent les cadavres enterlés depuis peu dans les nécropoles de nos cités. Et il doit alors se produire sous terre de macabres agitations, des soubresauts sinistres.

Ainsi, vous le voyez, les surveillants des cimetières n'auraient pas une minute de répit. Les drapeaux se lèveront de tous côtés, les sonneries électriques tinteront sans discontinuer, et les fossoyeurs, occupés à déterrer les cadavres de la veille, n'auraient même plus le temps d'inhumer les morts du jour.

Il vaudrait certes beaucoup mieux s'abstenir de plaisanter sur des choses aussi graves, mais que voulez-vous, les dernières réflexions du *XIX^e Siècle* nous remettent en mémoire l'histoire de ceux qui étaient chargés d'enterrer les morts après nous ne savons plus qu'elle bataille.

En se livrant à cette triste besogne, ils aperçoivent tout à coup au milieu des morts un soldat qui ouvre les yeux. Ils s'empressent de le mettre à part et de lui donner des soins. Un peu plus tard, un second soldat pousse un soupir qui attire leur attention. Et ils procèdent comme pour le premier. Mais le fait se renouvelant, nos hommes finissent par perdre patience, en s'écriant : « Tant pis, si on voulait tous les écouter, nous n'en finirions jamais ; il n'y aurait bientôt plus de morts !... »

Et d'enterrer dès lors sans pitié et les uns et les autres.

Le nouveau câble franco américain.

On sait qu'un nouveau câble sous-marin doit être jeté l'été prochain à travers l'Océan entre la France et les États-Unis.

L'établissement de cette nouvelle ligne télégraphique a exigé de nombreux travaux préparatoires qui viennent d'être heureusement terminés.

Tout d'abord, il a fallu relever sur les cartes marines les différentes profondeurs et la nature des fonds de la mer, énumérer les accidents de terrain, noter les endroits où l'on se

trouve en présence de sable ou de vase, de coquillages ou de rochers, et dresser enfin un projet de tracé aussi direct que possible, en évitant les grandes profondeurs, les fonds rocheux et les sauts trop brusques du sol sous-marin.

Ce premier tracé a été reporté sur une carte marine à grande échelle et confié au transport *la Drôme*, que le gouvernement avait mis à la disposition de la compagnie française des câbles télégraphiques pour l'achèvement de ses études.

Il s'agissait de reconnaître et de rectifier au besoin la route projetée en procédant à toute une série de sondages. Pendant quarante-huit jours, *la Drôme* a « exploré », si l'on peut dire, tous les fonds de l'Atlantique, entre Brest et le littoral américain, vérifiant les indications de la carte, contrôlant les chiffres donnés pour les profondeurs.

C'est alors seulement qu'on a dressé d'une façon définitive le tracé du nouveau câble transatlantique.

Il n'est pas sans intérêt de noter que les profondeurs constatées par les sondages atteignent jusqu'à 4,875 mètres et ne sont, sur aucun point, inférieures à 2,100 mètres ; sauf, bien entendu, aux approches des côtes, où les fonds se maintiennent pendant 235 kilomètres, du côté de Brest, et pendant 625, du côté de New-York, au-dessous de 500 mètres.

Détail curieux : une fois le câble parvenu dans les grandes profondeurs, la route se maintient dans des fonds entièrement uniformes, où le sol, s'il s'agissait de la surface de la terre, pourrait aisément se prêter à l'établissement d'une ligne de chemin de fer, sans qu'il fût nécessaire d'avoir recours à des travaux de terrassement.

Le nouveau câble transatlantique aura une longueur de 6,000 kilomètres et doublera les voies de communication télégraphique avec l'Amérique du Nord.

L'étsergot et la tselnhie.

Ne faut jamé nion mépresé,
Ni lo pourro, ni lo petit.

On dzo que n'etsergot grimpavé
Contre on mouret, et que portavé
Tot son bagadzo su son dou,
Tracive avoué sè corne ein jou
Tot fai dè sa balla coquelhie,
Quand 'na misérablia tselnhie
Que lo volliavé saluà
Lâi froulé lo fin bet d'ao naz.
L'etsergot ein eut tant dè poàire
Que cein lâi fe veni la foàire ;
Et creinte dè cauquè guignon,
Reintrâ dein son recouquelson
Sein avâi z'u lo teimps dè vairé
Quoui lâi fasâi dinsè misère.
Portant, quand l'est tot reinfatâ,
Lâi seimbiè que cauquon lâi fâ :

« Corna, biborna,
Montra-mè ta corna ! »

Et po vaire et savâi quoui l'est,
Sè déseinfate on boquenet.
Mâ quand vâi 'na petitâ bêtâ
Que n'avâi ni quiaua, ni têtâ,
Avoué on petit coo reitrent,
La guegnâ de n'air mépreséint
Et lâi fe : Que vâo-tou, vermena ?
— Eh ! monsu, su voutra cousena,
Kâ ye martso tot coumeint vo ;
Volliâvo vo deré bondzo
Et fère avoué vo cognessance.
— Va t'ein âo diablo, à la metsance,
Repond l'etsergot et appreind,
Crouë pétola, que 'na dzein
Còumeint mè tint son reing, sa pliaice ;
Mè preinds-tou por onna lemacé
Por ouâi mè deré cousin ?
Laisse-mè ! passa ton tsemin !...

Cauquè teimps après ellia reinfontra
Yô lo pourro' etsergo fe montra